http://www.sud-ct35.org/

le petit conseiller généreux

bulletin de la section Sud des personnels des services du Département d'Ille-et-Vilaine

n°203
mai 2018

page 2
vos délégué·es rendent compte
- **CTP du 14 mai**

page 3
elles et ils se mobilisent dans les services départementaux
- **crèche départementale en sursis**
- **bras de fer à Tremblay**
- **grève au CDAS de Fougères**

page 4
ici et ailleurs
- **rail : service public à défendre**
- **harcèlement sexuel à La Poste : condamnation exemplaire !**

Avec Macron, ça dé'CAP !

Des agent·es en CDD renouvelables, une remise en cause des instances paritaires ou encore des plans de départs « volontaires »… Voilà un échantillon de ce que nous concocte le gouvernement avec l'aide d'« experts » du Comité Action Publique 2022 ou CAP 22. Ces derniers avaient carte blanche pour rédiger un rapport sur la réforme de la fonction publique. C'est chose faite. Après deux mois de retard, il devrait finalement sortir fin mai début juin avec des propositions, semble-t-il, pour le moins décoiffantes ! Les détails ne sont pas encore tout-à-fait connus mais on peut imaginer que le gouvernement aura beau jeu de faire de nouvelles propositions plus allégées comme la simple « extension » des recours aux contractuel·les et non pas leur généralisation. Pourtant, l'objectif de Jupiter est limpide et simple : faire des économies tout en garantissant un minimum de services publics. Quitte à dématérialiser les services à tout va, à transférer de nouvelles compétences aux collectivités locales ou à revoir de fond en comble le versement des prestations sociales. Avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer pour l'accès des citoyens aux services publics.

Et ce qui se passe au niveau de l'Etat se décline également au Département. A travers la démarche Capacités d'action 2021, au-delà de l'intitulé très proche de celui du projet gouvernemental, les suggestions de réorganisation, de mutualisation, voire de suppression de services ne répondent qu'à une même logique : faire des économies tout en continuant, du moins officiellement, à rendre un niveau de service comparable. C'est rechercher la quadrature du cercle, sauf à demander aux agent·es de tendre vers cet objectif mais dans des conditions de plus en plus dégradées.

Certes, comme nous l'avons déjà évoqué, ces économies sont imposées par l'Etat. Et notre employeur ne tranche pas brutalement dans le vif comme cela a pu se pratiquer ailleurs. Cependant, entre le transfert envisagé de la gestion de la crèche, les arrêts-maladie non remplacés, les réorganisations de services et les évolutions des missions, il faudrait être aveugle pour ne pas voir la souffrance physique et psychologique des agent·es ainsi que leurs inquiétudes quant à leur devenir. Et si des restrictions budgétaires sont nécessaires, il est des missions et des secteurs qui semblent échapper à la crise. En tout cas, SUD ne sera pas là pour faire de la simple pédagogie auprès des agent·es. Nous serons, au contraire, à vos côtés pour défendre vos emplois et un service public de qualité.

Solidaires Sud Départementaux 35

section SUD Départementaux 35
téléphone : 02 99 02 39 82
mel : **sud-departementaux@ille-et-vilaine.fr**
permanence : Rennes-Beauregard
bâtiments modulaires - Cucillé 2

vos déléguées rendent compte

de leurs mandats dans les instances

CTP du 14 mai

● ***Impact du SCDCI et découpage territorial :***

Pour les services impactés (service agrément Combourg, CDAS Redon, Semnon, Saint Aubin d'Aubigné, Pacé, Marches de Bretagne, Fougères), ce sont encore des changements révélés au dernier moment sur la base de scénarios proposés à l'exécutif sans information préalable. Les organisations syndicales elles-mêmes ont eu du mal à avoir accès aux informations. Depuis 2017, SUD a réclamé à plusieurs CT que le sujet soit mis à l'ordre du jour. Nous interrogions déjà la pertinence d'adapter les services du Département à chaque évolution territoriale, celle des EPCI en particulier. Par ce redécoupage, si on peut entendre des arguments de coopérations renforcées, on peut aussi y voir la préfiguration d'une organisation prête à être cédée...

Pendant les tractations des élu·es politiques, l'administration n'était pas sans s'activer pour les éclairer. Ce n'est que le 16 avril que nous avons pu avoir accès à l'ensemble des données chiffrées et les impacts !

Au niveau RH, pour l'exécutif, il ne s'agit que de simples ajustements. Pour SUD, ce sont de nouveaux changements dans des équipes en perpétuelle adaptation, déjà signalées par des alertes RPS et en grande souffrance au travail. A noter, le manque de délicatesse dans l'annonce aux collègues touchées par des mobilités contraintes ou des fins de contrat. Les transferts de postes et la mise en application du référentiel de répartition des moyens ont accentué les tensions dans les équipes (calcul des effectifs nécessaires, défauts de remplacement de personnel, de renfort…).

SUD a voté Contre étant donné ce regard par la seule lucarne « effectifs cibles » avec un outil de répartition des moyens incompréhensible par manque de transparence, qui n'est pas ajusté en fonction des contextes de travail et que nous contestons. Ce désaccord est motivé par l'impact sur le service rendu aux usagers·ères et sur les conditions de travail des agent·es et leur santé.

Vote : 12 Contre (SUD et CFDT), 1 Abstention (FO)

Pour rappel, ce dossier nécessitant une délibération de la collectivité, un vote unanimement Contre des syndicats aurait permis une nouvelle étude du dossier...

● ***CDAS du Semnon : accueil commun avec l'agence et réorganisation de la fonction ASE :***

Au regard des conditions matérielles actuelles du CDAS du Semnon, qui ne sont clairement plus adaptées, la situation nécessitait indéniablement d'envisager une solution pérenne pour améliorer l'environnement de travail des personnels et l'accueil du public. Dans ce projet de transfert du CDAS à l'agence, SUD a relevé positivement la volonté de réfléchir en amont avec les agent·es et la direction des Bâtiments et le temps consacré avant l'installation. Les enseignements ont été tirés de l'expérience à Vitré : harmonisation des horaires d'accueil du public calés sur les CDAS, nécessité d'un doublon de 2 agent·es d'accueil (1 vie sociale + 1 CDAS), formation à la spécificité d'accueil en CDAS qui ne s'improvise pas sur ces postes à forte technicité (rappelons-le, occupés auparavant par des secrétaires médico-sociales…). Mais ce modèle de mutualisation sera à mettre à l'épreuve de la réalité : modalités dans les cas de remplacements et de prises de congés, futurs changements (liés à l'accueil inconditionnel et à l'organisation de l'ASE, en passant aussi par les moyens humains alloués). SUD restera vigilant en termes de charge de travail et de possibles risques psycho-sociaux. Pour réparer l'impair du défaut de consultation du CHSCT (bâtiment mais aussi parce que cela touche aux conditions de travail des agents), SUD demande un bilan à 1 an présenté en CHSCT.
Vote : 5 Pour (CFDT), 8 Abstention (SUD, FO)

● ***Suite de la resectoriastion des collèges publics sur la Ville de Rennes :***

Pour SUD, les 2 sites du collège Rosa Parks avaient leur pertinence pour une meilleure prise en charge des élèves, dans un établissement accueillant des classes ULIS, SEGPA et UP2A. Ce regroupement engendrera la suppression de 6 postes. Nous nous interrogeons sur ce calcul et nous inquiétons sur les choix des fonctions supprimées, des mobilités contraintes et des futures conditions de travail des agent·es. De plus, pour SUD, le référentiel pour attribuer les postes en collèges n'est pas adapté. *Vote : Contre à l'unanimté des OS*

● ***Optimisation des services de restauration dans les collèges de Rennes :*** Une étude va être mise en place. SUD a questionné le cahier des charges rédigé, la méthode et la place des organisation syndicales dans cette réflexion. *Pour information.*

● ***Evolution du dispositif d'emplois d'avenir :*** En voie d'extinction, ce dispositif visait à aider un·e jeune pour l'accès à un emploi mais se heurtait à la problématique des moyens en personnel. Comptabilisé·es dans les équipes, ces jeunes viennent souvent combler le manque de personnel et occupent des postes qui devraient être permanents. Alors, quand leur contrat s'arrête, c'est la panique dans le service concerné. SUD continue de défendre l'emploi sous statut dans nos services publics, la titularisation de ces jeunes qui ont satisfait à la demande de la collectivité et le financement à la hauteur des besoins des services du Département pour notamment contribuer à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. *Pour information*.

● ***Participation financière du Département au développement du trajet domicile tranvail en vélo poiur les agents :*** Il s'agit d'une nouvelle prestation sous forme d'indemnité kilométrique vélo et location/achat de vélos électriques. *Vote Pour à l'unanimité* ■

elles et ils se mobilisent
dans les services départementaux

crèche départementale en sursis

Dans la démarche « capacités d'action 2021 », il est évoqué le transfert de gestion de la crèche vers la Ville de Rennes ou une structure associative. SUD et la CGT ont rencontré le personnel de la crèche qui est dans l'incompréhension, bousculé et très inquiet quant au projet de transfert, voire de fermeture de la crèche qui leur a été annoncée.

La crèche est une des actions sociales proposées au personnel. Elle joue également un rôle de relais auprès des assistantes familiales quand elles sont en formation, accueille en urgence de jeunes enfants, entretient des liens avec des CDAS. La crèche a toute sa place dans la politique de petite enfance, de protection de l'enfance et d'accompagnement à la parentalité, missions obligatoires du Département.

Pourquoi fermer un service très apprécié, qui fonctionne et dans lequel le Département a investi en travaux et en formation ?

Aussi, SUD et la CGT demandent de conforter l'organisation actuelle de la crèche et ont sollicité une rencontre avec le Président.

bras de fer à Tremblay

Depuis plusieurs années, SUD alerte l'administration et les élu·es sur les libertés que certain·es responsables fonctionnel·les Education nationale prennent avec le règlement intérieur des services.

Un exemple très concret nous a été signalé par les agent·es du collège de Tremblay à qui l'on demandait de venir faire une journée de permanence le vendredi 11 mai. Ce jour était un pont obligatoire pour l'ensemble des personnels du Département.

Alerté dès janvier, SUD a interrogé l'agence de Fougères et la responsable Ressources a tenté, en vain, une 1ère médiation. Nous avons donc interpellé Mme Hakni-Robin qui a écrit au principal. Courrier resté sans réponse…

Sur l'insistance de SUD, une 2ème intervention auprès de l'Inspection académique a porté ses fruits : les agent·es ont pu bénéficier de leur pont. Cette victoire montre à quel point il est essentiel que le Département prenne toute sa place et ne laisse pas le champ libre aux responsables d'établissements.

grève au CDAS de Fougères

Toute l'équipe du CDAS de Fougères était en grève le 15 mai soutenue par SUD. Elle protestait contre la dégradation de leurs conditions de travail et la minoration de leurs besoins en personnel pour répondre à ceux des usagers. Les résultats du calcul des moyens à l'issue du redécoupage territorial ont réactivé leur colère (cf. dossier CT page 2) :

- absence d'équité avec la non-prise en compte des personnes sans droit suivies à Fougères. Cette particularité octroie une pondération qui ne laisserait plus de doute sur l'attribution d'un poste supplémentaire d'assistant·e social·e et sur la fragilité des équipes PMI.

- non-remplacement de l'emploi d'avenir qui occupe un poste d'accueil. Pour rappel, ce 10ème poste d'agent administratif résulte d'une préconisation faisant suite à l'étude du service organisation. L'administration, à l'époque, avait opté pour un emploi d'avenir pour répondre à ce besoin plutôt que de créer un poste d'agent administratif.

Suite au maintien du préavis, aucun·e élu·e n'a proposé de rencontrer SUD et l'équipe en grève et pas plus les jours suivants leur mouvement. Seul écho, un communiqué de presse dans Ouest-France : vive le dialogue social de demain !

Afin d'obtenir satisfaction, un nouveau préavis est déposé pour le 21 juin.

rail : service public à défendre

Depuis 2 mois, les agent·es du rail sont mobilisé·es. 94,97% jugent que cette réforme est mauvaise pour l'avenir du système ferroviaire et des cheminot·es. Ce vot'action légitime leur mouvement. Il est avéré que la volonté de la direction SNCF va bien dans le sens d'une vente à la découpe de l'entreprise publique, quitte à manipuler le discours du gouvernement, à mentir à l'ensemble des cheminot·es, des usagers·ères et à l'opinion publique en déclarant l'inverse.

La Fédération SUD-Rail exige le retrait du pacte ferroviaire et que le système ferroviaire reste le bien de toutes et tous, dans le cadre d'un service public proposé par une entreprise publique ferroviaire intégrée.

Caisse de solidarité aux cheminot·es en lutte : *https://www.lepotcommun.fr/pot/qwgkeart*

harcèlement sexuel à La Poste : condamnation exemplaire !

En 2015, Emmanuelle interpelle SUD-PTT et révèle le harcèlement et les agressions sexuelles qu'elle subit depuis 10 ans de la part d'un supérieur hiérarchique.

Le jugement rendu le 17 mai 2018 par le conseil des prud'hommes de Paris ne laisse planer aucun doute sur la responsabilité de la direction de La Poste dans le calvaire qu'elle a vécu. En effet, il condamne l'entreprise à 30 000 € de dommages et intérêts pour harcèlement sexuel ; 25 000 € pour harcèlement moral et 10 000 € pour non-respect de l'obligation de sécurité. Il a également prononcé la résiliation judiciaire de son contrat aux torts de La Poste (ce qui a les mêmes effets qu'un licenciement sans cause réelle et sérieuse et les indemnités qui vont avec…) ainsi que l'affichage du jugement dans tous les établissements du groupe. L'ensemble s'élève à plus de 126 000 €.

La hauteur de cette condamnation est une reconnaissance de l'existence et de la gravité des faits vécus.

Cette décision représente un grand soulagement pour Emmanuelle. Elle va enfin lui permettre de commencer à se reconstruire après des années de cauchemar. Pour cela, il est nécessaire que La Poste ne fasse pas appel de ce jugement. En tout état de cause, cela serait malvenu…

Quoiqu'il en soit, SUD continuera à accompagner et défendre toutes les femmes victimes de discriminations et/ou d'agressions sexuelles.

information ou adhésion

à adresser sous enveloppe à : section Sud Départementaux 35 - Hôtel du Département - 35042 Rennes Cedex

je souhaite : *avoir des renseignements sur Sud* ❑ *adhérer à Sud* ❑

nom :

prénom :

service ou adresse :

téléphone :

mel :

date :

signature :